

EMC 3. - Les caractéristiques d'un état démocratique :

Les institutions de la Vème république

I/ Les institutions de la Vème république

1) La constitution : loi fondamentale

La France est un Etat républicain et démocratique.

La Constitution définit les institutions de la Vème République.

Les plus importantes sont :

- le Parlement
- le président de la République et le gouvernement.

2) la séparation des pouvoirs garantie de la démocratie

Les pouvoirs centraux de l'Etat sont constitués par :

-le pouvoir exécutif : le président de la République (qui est élu pour cinq ans au suffrage universel, il nomme le gouvernement, dirige la diplomatie et est chef des armées ; il peut dissoudre l'Assemblée nationale et prendre les pleins pouvoirs en cas de crises graves),

Le Gouvernement : le 1^{er} ministre et les différents ministres

-le pouvoir législatif : l'Assemblée nationale et le Sénat.

Les députés et les sénateurs, modifient, débattent puis adoptent ou rejettent les textes de lois proposés.

Tous sont contrôlés par des conseils indépendants : Conseil constitutionnel, Conseil d'Etat, Cour des comptes.

II- Les différentes formes de participations démocratiques

1) les partis politiques acteurs du débat démocratique

- Le citoyen participe à la vie politique en défendant ses idées notamment dans les partis.
 - La démocratie est fondée sur la participation des citoyens à la vie politique de leur pays.
 - Les partis politiques permettent aux citoyens de se regrouper et de s'organiser pour mieux s'exprimer et pour agir.
- Leur nombre est la garantie **du pluralisme politique et de la liberté d'opinion.**

- **pluralisme** : expression de la diversité des opinions.
- **militant** : adhérent actif qui accepte de faire bénévolement un travail de terrain et de participer à la vie du parti.
- **adhérent** : personne affiliée à un parti politique dont elle possède la carte après avoir payé une cotisation.

2) les autres formes de participation démocratique

- En démocratie, on peut agir de multiples façons (participations aux activités d'une association, bénévolat, manifestation, pétition).
- L'engagement est un droit essentiel du citoyen mais aussi l'un de ses devoirs.
- La citoyenneté est liée aux valeurs de respect des autres (civilité) et de respect de l'environnement (éco-citoyenneté) sans lesquelles il est impossible de vivre ensemble en société.